

**DELIBERATION N°018/2024
DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

<p>Date de convocation : 4 décembre 2024</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 4 décembre 2024</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame PEYRET Betty.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Marie-Thérèse CHARPENTIER - Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Guy CHAPELLE (arrivé à 19h10) – Etienne CHARBONNIER - Michel DEMOURGUES – Joseph PANDRAUD - Jean TEYSSONNEYRE (arrivé à 18h45)</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></p> <p>Mesdames : Dominique BEAUME (pouvoir à Adrienne WIERZBA)</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>Messieurs : Jérôme RIVAT</p>
<p>Objet :</p> <p>Désignation d'un secrétaire de séance</p>	<p>Conformément aux dispositions du règlement intérieur du CCAS adopté le 6 septembre 2022, le conseil d'administration est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Désigne M. Michel DEMOURGUES pour remplir cette fonction. <p style="text-align: center;">Fait à Saint-Germain-Laprade, Le 10 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Le Président Betty PEYRET</p> <p style="text-align: center;">Le Secrétaire de séance Michel DEMOURGUES</p> <div style="text-align: center;"></div>
<p><i>Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés et publiée.</i></p> <p><i>Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, situé 6 Cours Sablon, CS 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</i></p> <p>Transmis en Préfecture le <u>3 mars</u> 2024 - Publié sur le site internet de la commune le <u>10 mars</u> 2024</p>	

**DELIBERATION N°019/2024
DU CCAS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

<p>Date de convocation : 4 décembre 2024</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 4 décembre 2024</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil d'administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame PEYRET Betty.</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Marie-Thérèse CHARPENTIER - Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Guy CHAPELLE (arrivé à 19h10) – Etienne CHARBONNIER - Michel DEMOURGUES – Joseph PANDRAUD - Jean TEYSSONNEYRE (arrivé à 18h45)</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></p> <p>Mesdames : Dominique BEAUME (pouvoir à Adrienne WIERZBA)</p> <p><u>Absents :</u></p> <p>Messieurs : Jérôme RIVAT</p>
<p>Objet :</p> <p>Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024</p>	<p>VU le règlement intérieur du CCAS adopté le 6 septembre 2022,</p> <p>Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 a été transmis sous forme dématérialisée.</p> <p>Aucune modification n'est sollicitée.</p> <p>Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 septembre 2024. <p>À la suite de cette décision, le Président sollicitera le secrétaire de séance pour la signature du compte-rendu.</p> <p style="text-align: center;">Fait à Saint-Germain-Laprade, Le 10 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Le Président Betty PEYRET</p> <p style="text-align: center;">Le Secrétaire de séance Michel DEMOURGUES</p> <div style="text-align: center;"></div>
<p><i>Le Président certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés et publiée.</i></p> <p><i>Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, situé 6 Cours Sablon, CS 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</i></p> <p>Transmis en Préfecture le 3 mars 2024 - Publié sur le site internet de la commune le 10 mars 2024</p>	

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Etaients présents :

Mesdames : Alexandra BEAUFORT - Marie-Thérèse CHARPENTIER - Odile DEFAY - Betty PEYRET - Adrienne WIERZBA

Messieurs : Claude BRUYERE - Guy CHANAL - Etienne CHARBONNIER - Michel DEMOURGUES - Joseph PANDRAUD - Jean TEYSSONNEYRE

Guy CHAPELLE est arrivé à 19h00

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Mesdames : Dominique BEAUME (pouvoir à Adrienne WIERZBA)

Messieurs : Jérôme RIVAT (pouvoir à Odile DEFAY)

Absents :

Mesdames :

Messieurs :

Le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame PEYRET Betty.

11 présents + 2 pouvoirs : quorum atteint et 13 votants

Michel DEMOURGUES a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 18h30

Présentation de l'ordre du jour :

➤ **AFFAIRES GENERALES**

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024 ;
- Organisation du repas des aînés ;
- Réflexion sur les conditions d'attribution des colis pour les personnes de plus de 80 ans et les résidents en EHPAD ;
- Action Semaine Bleue : organisation de la journée intergénérationnelle du 29 octobre 2024 en collaboration avec le SIVOM Fleuve en Vallées et Tricotons du lien ;
- Compte-rendu de la commission d'attribution des logements sociaux à Malescot ;
- Bilan de la banque alimentaire et présentation du projet avec le collège Anne Franck de Brives Charensac ;
- Bilan des grillades du 11 juillet 2024 ;
- Présentation des décisions.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

○ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Michel DEMOURGUES est désigné en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 9 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2024 est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Aucune modification n'est demandée.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

○ **Organisation du repas des aînés**

Le repas des aînés se tiendra le 3 novembre 2024 à la salle polyvalente. L'année dernière 221 personnes ont participé. Les devis ont donc été établis sur la base de 250 personnes.

Plusieurs traiteurs (Saveurs d'Antan, Saveurs des mets, Dance...) ont été sollicités. La plupart n'assurant pas le service, c'est donc Saveurs d'Antan qui a été retenu pour un menu négocié au prix de 33 euros par personne. Le menu comprend le service, la vaisselle, le nappage et les serviettes ainsi que le vin rouge et le vin rosé. Le menu sera le suivant :

Kir de bienvenue avec navette à la mousse de foie de canard, briochin jambon cru et cantal,
blinis de rouget et jeunes légumes confits

Dôme de saumon et crevettes aux poireaux, crémeux de citron vert, mesclun au vinaigre
balsamique

Noix de veau farci aux girolles, écrasé de pommes de terre aux lardons, moelleux de
ratatouille

Fromage sec d'Auvergne ou faisselle du Gaec Pierre Grosse et crème fraîche

Assiette gourmande (mini tartelette aux fruits, mini chou, crème brûlée, mini feuillantine et
macaron)

Café, thé, infusion

Pain

Concernant l'animation, plusieurs devis ont été reçus. Trois concernent l'animation musicale (Karline BONNEFOY à 600€, Miss Mélodie à 360€ et Césame à 250€) et un propose l'intervention d'un magicien (Nicolas BONNET à 100€). Afin de rester dans un esprit de réinsertion, le choix a été fait de retenir les devis de Césame et de Nicolas BONNET.

La période d'inscription sera ouverte du 1^{er} au 20 octobre en Mairie et sur le marché les 9, 16 et 23 octobre de 9h à 12h. Elle concernera les personnes de plus de 73 ans. Les conjoints qui n'ont pas l'âge requis peuvent participer au repas moyennant la somme de 20€.

○ **Réflexion sur les conditions d'attribution des colis**

Actuellement, les colis sont attribués aux personnes de plus de 80 ans de la commune qui n'ont pas pu participer au repas en raison de leur état de santé. L'année dernière, cela a représenté une centaine de colis. Les résidents en EHPAD bénéficient également d'un cadeau. Ces conditions d'attribution restent inchangées. Une discussion est ouverte sur leur contenu.

Il est proposé d'offrir des bons cadeaux à valoir chez les commerçants de Saint-Germain-Laprade selon des thèmes tels que « Beauté et Bien-être » à dépenser auprès de la pharmacie, des coiffeurs et esthéticiennes de la commune.

Il est également suggéré de constituer les colis à partir de produits secs pris sur les étals des commerçants ambulants du marché.

La réflexion est à approfondir pour l'année prochaine afin d'identifier le cadre réglementaire de mise en place des bons cadeaux. De plus, beaucoup se demandent si le bon cadeau sera réellement apprécié par tous, certains éprouvant des difficultés à se déplacer. Enfin, le montant du colis devra certainement être revu.

Pour l'année 2024, il est donc décidé d'offrir une boîte de chocolats pour les personnes de plus de 80 ans n'ayant pu participer au repas pour des raisons de santé et résidant à leur domicile. Les résidents en EHPAD se verront attribuer un colis contenant un plaid, un produit bien-être et des chocolats.

○ **Action Semaine Bleue**

Cette action, ouverte à tous les seniors de la commune, se déroulera mardi 29 octobre 2024 de 14h à 17h au Centre Culturel. Il s'agit d'une rencontre intergénérationnelle. L'objectif est de favoriser le lien social en partenariat avec le SIVOM pour l'encadrement des enfants et « Tricotons du lien ». Au cours de cette animation, il sera proposé de réaliser des bracelets brésiliens, des pompons sur le thème d'Halloween (fantômes, citrouilles...) L'après-midi se terminera autour d'un goûter tous ensemble pour déguster les gâteaux réalisés par les enfants lors d'un atelier cuisine le matin.

○ **Compte-rendu de la commission d'attribution des logements sociaux à Malescot**

La commission d'attribution des logements sociaux de Malescot s'est tenue jeudi 19 septembre. 44 dossiers ont été exposés. Sur les 14 logements disponibles, 3 ont été attribués en priorité à la mairie. L'entrée dans les logements est prévue pour le 15 novembre. Seront accueillis dans les logements 2 personnes retraitées et 12 familles (couple ou monoparentale) avec un potentiel de 8 enfants pour l'école de Fay-la-Triouleyre.

○ **Bilan de la Banque Alimentaire**

10 familles orientées par Mme COIN, assistance sociale du secteur, ont bénéficié de ce service.

A la suite d'un échange avec M. DESCOURS, professeur au collège Anne Franck de Brives-Charensac, s'organise un projet dont l'objectif est de donner aux enfants le goût du bénévolat. Après culture d'un potager, les élèves auront pour mission de partager leur récolte. A cette fin, une rencontre sera organisée avec le Président de la Banque Alimentaire de Cussac, Monsieur GUERALT. Cet échange sera également l'occasion de sensibiliser les jeunes à la collecte des 22,23 et 24 novembre.

○ **Bilan des grillades**

Cette manifestation s'est très bien déroulée, 210 personnes s'étaient inscrites. Tout le monde est parti très satisfait de cette soirée conviviale.

- **Présentation des décisions**

Depuis le conseil d'administration du 9 avril 2024, une décision a été prise au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration à la vice-présidente en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DC1-2024 : *Aide exceptionnelle pour l'accompagnement d'une enfant en situation de handicap dans le cadre de sa présence au centre aéré (été 2024)*

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à l'assemblée délibérante de prendre acte de la décision prise par la vice-présidente.

Le conseil d'administration prend acte de la décision prise par la vice-présidente.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Réunion d'information Justice et Partage** : possibilité de s'inscrire à la réunion du mardi 1^{er} octobre, de 9h à 12h, qui a pour but de présenter les différents services disponibles auprès des élus locaux mais aussi des administrés pour une aide et un accompagnement pour les victimes de violences, d'agression ou de harcèlements.

- **Colloque Le Travail Social** : possibilité de s'inscrire au colloque du jeudi 17 octobre qui a pour objet « Le travail social, on ne peut pas y arriver seul ! Comment travailler en partenariat ? Peut-on parler des gens sans les gens ? »

- **Journée départementale des aidants** : elle se déroulera à l'Hôtel du Département, vendredi 27 septembre, de 8h45 à 16h30.

Le prochain conseil d'administration est fixé au 10 décembre 2024 à 18h30.

FIN DE LA SEANCE : 20h05

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE
PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2024

Signatures :

Le Président

Guy CHAPELLE



Le secrétaire de séance

Michel DEMOURGUES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Demourgues', is written on the page.